



Commission vie des quartiers

Compte-rendu de la réunion du 28 mai 2014

C26-2014-001

ETAIENT PRESENTS :

Yann LORCY	- Premier Adjoint
Christophe BELLER	- Adjoint
Michel JARNIGON	- Adjoint
Soizic PERRAULT	- Adjointe
Philippe AMOURETTE	- Conseiller municipal
Michel GUILLEMOT	- Conseiller municipal
Georges-Yves GUILLOT	- Conseiller municipal
Hervé JESTIN	- Conseiller municipal
Daniel LE COUVIOUR	- Conseiller municipal

ABSENTS EXCUSES

Laurent BAIRIOT	- Conseiller municipal
Annie GUILLEMOT	- Conseiller municipal

ASSISTAIT A LA REUNION :

Roland PICHON	- Directeur général des services
---------------	----------------------------------

1) Délimitation des quartiers

Une cartographie est présentée et sera adressée aux référents de quartiers pour observations et validation lors d'une prochaine commission fixée au 25 juin.

2) Permanence des référents de quartiers

A l'exception de Stival, les permanences se tiendront en mairie, dans les bureaux d'adjoints ou dans la salle de permanences.

3) Organisation et fonctionnement des commissions de quartier

Outre le référent de quartier et le premier Adjoint, elles comprendraient 5 membres, dont l'un exercerait les fonctions de secrétaire de séance.

Ces membres seraient tirés au sort après appel à candidatures par voie de presse et de site internet.

9 réunions seraient organisées en octobre : accueil des candidats, retour sur le dispositif des référents de quartier, tirage au sort des membres de la commission.

Les membres des commissions seraient renouvelés à mi mandat.

Les commissions se réuniraient à l'initiative de leurs membres avec un minimum de 2 réunions par an et une participation aux visites de quartiers.

4) Rôle des commissions de quartier

Elles pourront formuler un avis sur tout ce qui concerne la vie du quartier :

- Animation, vie sociale, jeunesse, tranquillité publique,
- Installations sportives, associatives et socioculturelles,
- Circulation urbaine, voirie, transports, environnement ...

La Ville pourrait être amenée à les consulter (voire plusieurs en même temps) sur les projets d'aménagements ou d'équipements publics concernant leur territoire.

Une information sur le budget de la Ville pourra être donnée et de façon plus précise sur les opérations concernant leur territoire.

La commission de quartier préparera la visite annuelle.

5) Visites de quartiers

9 visites seront organisées chaque année de février à décembre, hormis en juillet et août.

Le déroulement sera proposé par la commission de quartier.

La visite s'achèvera par un temps d'échange.